



Atelier N°5 « Partage des données »

Comment intégrer les nouvelles législations dans les pratiques des acteurs de la connaissance ?

Animateurs :

Olivier DISSARD – chargé de mission au CGDD

David HAPPE – chargé de mission DREAL Auvergne- Rhône- Alpes

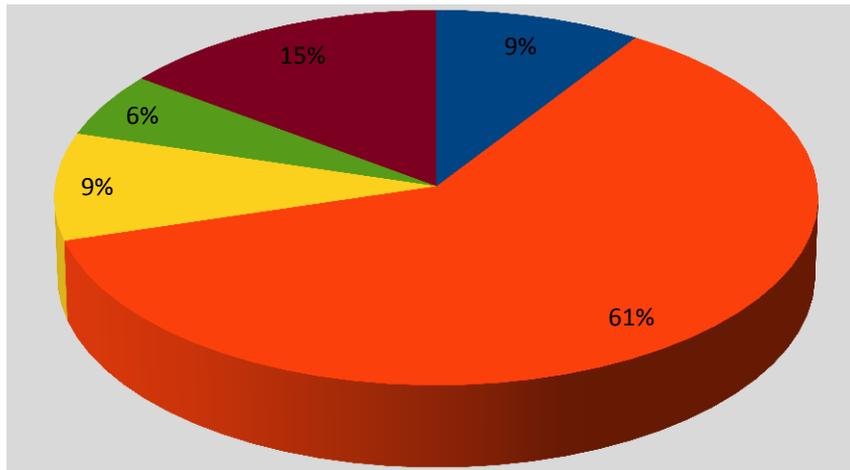
Rapporteur:

Jérôme MILLET - AFB

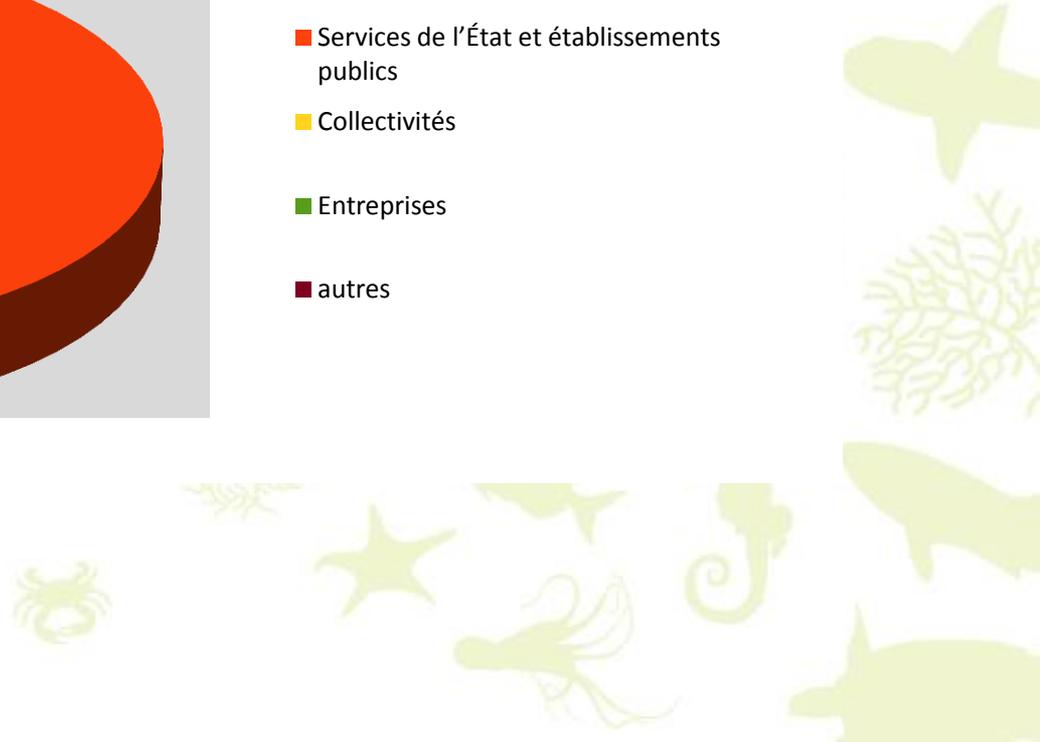
Restitution



répartition des participants à l'atelier



- Associations naturalistes
- Services de l'État et établissements publics
- Collectivités
- Entreprises
- autres



Constats



Comment les organismes détenteurs de données appréhendent-ils le nouveau cadre juridique ?

Protocole du SINP introduit que toute donnée qui intègre le SINP devient publique. Nécessité de rouvrir les débats avec les producteurs de données, notamment privés, qui s'impliquent dans les PF régionales du SINP.

Rôle et légitimité du niveau régional ?

Validation des données devrait rester au plus près du producteur mais nécessité de maîtriser le délai de réalisation de la validation

Celui-ci va-t-il modifier leurs pratiques, notamment leur modèle économique ?

Modèle économique axé sur la valeur ajoutée de l'expertise

Ouverture des données et crainte de perdre la main sur l'expertise

Orientations et propositions



Quel accompagnement attendent-ils ?

Besoin **d'accompagnement juridique** de terrain (exemple : quelles sont les études concernées par le télé versement national des données, au-delà des études d'impact)

Nécessité d'obtenir un **même niveau de conseil et d'informations** au niveau national et régional ; basé sur un contact direct avec les acteurs de terrain (SIB tour) et un centre de ressources support et mise en place de relais régionaux

Attente vis-à-vis de l'AFB pour mettre de la **fluidité entre les trois SI fédérateurs** : SIB, SIE et SIMM (cas des données « pêche » sollicitées par niveaux national, agence de l'eau et SINP régional)

Nécessité de moyens et d'un accompagnement technique pour le **remplissage des métadonnées** (guide simplifié à destination des non initiés).